**ANNEXE A**

**Cahier des Charges**

**Travaux de renforcement d’un système de Vidéosurveillance au Bureau de la Sous-Délégation UNHCR Maradi**

[1 OBJET DU CAHIER DES CHARGES 1](#_Toc149024113)

[2 DEFINITION DES BESOINS 1](#_Toc149024114)

[3 Exécution de la garantie 1](#_Toc149024115)

[4 DETAILS DE LA PRESTATION ATTENDUE 2](#_Toc149024116)

[4.1 Interlocuteur privilégié 2](#_Toc149024117)

[4.2 Mise en place 2](#_Toc149024118)

[4.3 Prestations attendues 2](#_Toc149024119)

[4.4 Contenu technique 2](#_Toc149024120)

[4.5 Autre détail technique : 3](#_Toc149024121)

1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objectif de définir les besoins du bureau UNHCR Maradi auxquels devront répondre les Entreprises qualifiées dans le cadre des travaux de renforcement d’un système de Vidéosurveillance au Bureau de la Sous Délégation UNHCR Maradi.

L’objectif est de garantir :

* Le respect des besoins et des contraintes exprimés par le HCR.
* La qualité de la prestation du prestataire en termes de qualité du service et des produits et du suivi.

1. DEFINITION DES BESOINS

Renforcement d’un système de vidéosurveillance au bureau de la Sous Délégation UNHCR Maradi. Le prestataire mettra également à disposition du HCR l’exclusivité du droit d’accès et de configuration du système.

Le matériel de vidéo surveillance à fournir puis à installer devra comprendre des caméras, un enregistreur, des écrans et du matériel de câblage conformément aux spécifications techniques décrites.

1. EXECUTION DE LA GARANTIE

Une garantie de parfait achèvement est exigée de tout soumissionnaire. Cette garantie prendra effet à partir de la date de réception officielle des travaux d'installation du système de vidéosurveillance pour une durée d’une année.

Le matériel de vidéosurveillance livré et installé devra être couvert par une garantie à préciser dans la proposition technique. Le contractant devra, au cours de cette période, assurer par tous les moyens, le bon fonctionnement de l'équipement installé. Ainsi en cas de panne, et quelle que soit la nature de celle-ci, le contractant devra procéder, sans délai, au remplacement de la pièce ou fourniture défectueuse, tout ceci à ses frais y compris la main d’œuvre et les frais de déplacement associés, pour la remise en marche diligente dudit système.

Les pannes enregistrées au cours de la période de garantie devront être considérées comme résultant d'un défaut de fabrication ou d'installation ou d'une insuffisance de qualité du matériel non identifiables lors de l'évaluation technique.

Le contractant du système de vidéosurveillance est tenu d'assurer le bon fonctionnement desdites installations durant toute la période de garantie.

1. DETAILS DE LA PRESTATION ATTENDUE
   1. Interlocuteur privilégié

Le prestataire attribuera un interlocuteur unique et fournira ses coordonnées. Il sera garant de la bonne conduite des relations entre le HCR et le prestataire au niveau global.

* 1. Mise en place

Le prestataire précisera le délai de mise en place de la prestation, c’est-à-dire le temps qu’il mettra (à partir du moment où il est informé de sa sélection) à être totalement opérationnel.

* 1. Prestations attendues

Les prestations attendues sont les suivantes :

* Mise à disposition de matériels conformes à la demande du HCR telle que décrite dans les spécifications techniques.
* Installation du matériel : Prestation de câblage, de pose et de raccordement :
  + Tirage de câbles fibres et cuivre depuis les différents emplacements des nouvelles caméras pour les bâtiments où cela n’aurait pas déjà été fait,
  + Alimentation des caméras et raccordement sur l’armoire électrique existante.
  + Pose des caméras et raccordement de l’ensemble et paramétrage du réseau avec l'aide du service IT.
  + Mise en place de l’enregistreur et de l’écran de visualisation dans le local qui aura été désigné
  1. Contenu technique

Des travaux de génie civil pour l’enfouissement des câbles devront être effectués afin d’assurer le raccordement entre le bureau principal et le parking. Ces deux éléments seront inclus dans l’offre de prix (annexe C : Modèle de présentation de l’offre financière).

Pour justifier son offre technique, le soumissionnaire doit fournir toute la documentation nécessaire telle que prospectus, fiche technique, catalogue ou note technique du fabricant.

Le prestataire fournira une fiche listant les prérequis en termes d’informations techniques dont il a besoin : adresse IP etc.

Les spécifications techniques exigées pour le système de vidéosurveillance, y compris Installation, configuration et mise en service du système de vidéo-surveillance sont le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Désignation** | **Unité** | **Quantité** |
| 1 | **Enregistreur NVR PoE 16 ports :**  *Capacité de recevoir 16 cameras, équipé d’un ou plusieurs disques durs pour une capacité de 4 To et raccordable au réseau internet. Fonction de recherche intelligente de l'image, par mouvement zone et scénario* | Pièce | 1 |
| 2 | Disque dur interne 4 TB | Pièce | 1 |
| 3 | Caméra PTZ PoE 4MP, 360° (Pour extérieur) | Pièce | 2 |
| 4 | Ecran Moniteur HD –43 Pouces | Pièce | 1 |
| 5 | Support moniteur | Pièce | 1 |
| 6 | Câble RJ45 | Rouleau | 1 |
| 7 | Câble HDMI de 1 m | Pièce | 1 |
| 8 | Convertisseur HDMI 2 Ports | Pièce | 1 |
| 9 | Goulotte 16x16 | Pièce | 10 |
| 10 | Support Mural moniteur | Pièce | 3 |
| 11 | Tuyau PVC diamètre 20mm | Pièce | 10 |
| 12 | Coude PVC diamètre 20mm | Pièce | 5 |
| 13 | Grille convertisseur | Pièce | 1 |
| 14 | Accessoires (Chevilles, tirefond, vis) | Ens | 1 |